

*Caisse Régionale
de Crédit Agricole Mutuel
de l'ANJOU ET DU MAINE*

Comptes individuels au 31/12/2012

Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine
en date du 25 janvier 2013

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	55
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	56
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012	56
<u>NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</u>	57
<u>NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</u>	62
<u>NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE</u>	76
<u>NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</u>	77
<u>NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE</u>	79
<u>NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES</u>	82
<u>NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE</u>	84
<u>NOTE 8 ACTIONS PROPRES</u>	84
<u>NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</u>	85
<u>NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF</u>	85
<u>NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE</u>	86
<u>NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</u>	86
<u>NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE</u>	87
<u>NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</u>	87
<u>NOTE 15 PROVISIONS</u>	88
<u>NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT</u>	88
<u>NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES</u>	90
<u>NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX</u>	91
<u>NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION)</u>	92
<u>NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS</u>	92
<u>NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES</u>	93
<u>NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES</u>	93
<u>NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</u>	94
<u>NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES</u>	96
<u>NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES</u>	97
<u>NOTE 29 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE</u>	98

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

<u>NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES</u>	98
<u>NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL</u>	98
<u>NOTE 32 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION</u>	98
<u>NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES</u>	99
<u>NOTE 34 REVENUS DES TITRES</u>	99
<u>NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS</u>	100
<u>NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</u>	100
<u>NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</u>	100
<u>NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>	101
<u>NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</u>	101
<u>NOTE 40 COUT DU RISQUE</u>	102
<u>NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</u>	103
<u>NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	103
<u>NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES</u>	103
<u>NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES</u>	104
<u>NOTE 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES</u>	104
<u>NOTE 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</u>	104
<u>NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS</u>	105
<u>NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS</u>	105
<u>NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES</u>	105
<u>RAPPORT GENERALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</u>	106

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		219 643	124 606
Caisse, banques centrales		75 366	61 500
Effets publics et valeurs assimilées	5	86 628	36 228
Créances sur les établissements de crédit	3	57 649	26 878
Opérations internes au Crédit Agricole	3	894 490	922 810
Opérations avec la clientèle	4	13 060 162	12 955 285
Opérations sur titres		784 348	838 729
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	461 385	453 070
Actions et autres titres à revenu variable	5	322 963	385 659
Valeurs immobilisées		873 068	873 751
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	769 725	767 854
Parts dans les entreprises liées	6,7	4 477	4 397
Immobilisations incorporelles	7	5 890	5 891
Immobilisations corporelles	7	92 976	95 609
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres	8	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers		363 676	459 219
Autres actifs	9	223 925	207 710
Comptes de régularisation	9	139 751	251 509
TOTAL ACTIF		16 195 387	16 174 400

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		3	385
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	11	3	385
Opérations internes au Crédit Agricole	11	8 120 374	8 738 162
Comptes créditeurs de la clientèle	12	4 187 514	3 824 933
Dettes représentées par un titre	13	1 264 489	1 019 749
Comptes de régularisation et passifs divers		376 003	433 276
Autres passifs	14	154 651	130 455
Comptes de régularisation	14	221 352	302 821
Provisions et dettes subordonnées		194 747	217 276
Provisions	15,16,17	134 741	139 252
Dettes subordonnées	19	60 006	78 024
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	18	123 245	108 475
Capitaux propres hors FRBG	20	1 929 012	1 832 144
Capital souscrit		211 211	211 211
Primes d'émission		390 573	390 573
Réserves		1 214 941	1 120 312
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		112 287	110 048
TOTAL PASSIF		16 195 387	16 174 400

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNÉS		2 304 156	3 188 610
Engagements de financement	28	1 456 821	2 345 667
Engagements de garantie	28	845 836	832 344
Engagements sur titres	28	1 499	10 599

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS REÇUS		4 797 333	4 681 351
Engagements de financement	28	1 175 152	1 092 152
Engagements de garantie	28	3 620 682	3 578 600
Engagements sur titres	28	1 499	10 599

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	33,34	574 572	560 612
Intérêts et charges assimilées	33	-320 015	-336 312
Revenus des titres à revenu variable	34	8 515	38 153
Commissions (produits)	35	225 794	224 741
Commissions (charges)	35	-33 185	-32 555
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	4 111	-1 182
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	9 361	1 287
Autres produits d'exploitation bancaire	38	3 424	2 242
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-6 508	-4 167
Produit net bancaire		466 069	452 819
Charges générales d'exploitation	39	-243 785	-232 122
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-11 995	-11 958
Résultat brut d'exploitation		210 289	208 739
Coût du risque	40	-23 425	-7 583
Résultat d'exploitation		186 864	201 156
Résultat net sur actifs immobilisés	41	-2 774	-5 604
Résultat courant avant impôt		184 090	195 552
Résultat exceptionnel	42	0	0
Impôt sur les bénéfices	43	-57 033	-55 804
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-14 770	-29 700
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		112 287	110 048

**NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE
L'EXERCICE**

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, 95 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0,29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse Régionale via des Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2012

Impact de la baisse des taux sur le refinancement, les placements clientèle et sur les crédits : la baisse des taux s'est poursuivie en 2012 pour atteindre des niveaux historiquement bas notamment sur les taux courts. Aussi, l'écart entre les taux courts et les taux longs est resté important tout au long de l'année. Cette situation, dite de « transformation » est venue bonifier la marge d'intermédiation 2012 et donc le Produit Net Bancaire.

Impact du coût de la liquidité : les encours de collecte conservés dans le bilan sont restés insuffisants pour couvrir nos besoins de financements de prêt à la clientèle. Ce déficit, alors comblé par de la ressource externe, a continué de grever le Produit Net Bancaire 2012.

Dividendes de la SAS La Boëtie : la Caisse Régionale n'a pas perçu en 2012 (au titre de 2011) de dividende contre 20,5 M€ en 2011 (au titre de 2010).

Dépréciation sur titres de participation : au cours de l'exercice 2012, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine a comptabilisé une dotation complémentaire de 2,5 M€ sur les titres de participation SACAM International.

Après identification du risque de base au niveau du risque de taux, la caisse régionale a mis en place des couvertures de ce risque par des swaps Eonia.

Un dispositif « Switch » a été mis en place le 23 décembre 2011 impactant ainsi toute l'année 2012. Il s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération. La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Impacts du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2013 : la principale mesure concerne la taxe sur les salaires. Une tranche additionnelle taxée à 20% est créée pour les rémunérations supérieures à 150 K€, et l'assiette est élargie à l'intéressement et à la participation.

Impacts des lois de finances rectificatives pour 2012 : les deux principales mesures sont une contribution additionnelle à la taxe bancaire de risque systémique (soit un doublement par rapport à 2011) et l'augmentation du forfait social à la charge de l'employeur de 8% à 20% sur les différentes formes d'épargne salariale (notamment intéressement et participation).

Processus relatif aux engagements postérieurs à l'emploi : l'actualisation des engagements sociaux s'appuie dorénavant sur l'index iBoxx AA10+. Au-delà de la baisse générale des taux, le niveau de ce nouvel index est inférieur au précédent utilisé, amplifiant ainsi les effets d'actualisation comptabilisés en 2012.

Poursuite du projet NICE (**Nouvelle Informatique Convergente Evolutive**). Il consiste à regrouper dans un Système Informatique Unique (SIU) l'informatique des Caisses régionales gérée aujourd'hui par 5 Systèmes d'Information Régionaux (SIR). Organisés en GIE, ils couvrent l'informatique des Caisses régionales, réparties en 5 communautés : AMT, Atlantica, Comète, Exa et Synergie.

- Le sens et la volonté du projet :
 - Construire un système d'information qui devra au travers d'un nouveau Système d'Information (« SI »), appelé « SI 2.0 » orienté Client et Distribution, assurer un saut qualitatif et une compétitivité améliorée.
- Un projet qui repose sur les principes directeurs suivants :
 - Une construction sécurisée et ambitieuse
 - Un pilotage du plan de développement à la main des Caisses Régionales
 - La prise en compte et le respect des aspects sociaux : Les Conseils d'Administration et les Directions Générales seront notamment très attentifs au maintien des emplois et des qualifications dans un cadre de solidarité collective entre les Caisses Régionales
 - Des perspectives d'économies sur les études et sur la production : Une réduction du budget de fonctionnement de l'informatique des Caisses Régionales par des économies d'échelle.
- Pour 2012, les coûts prévisionnels associés à ce projet ont été répartis et inscrits dans les budgets annuels de fonctionnement de chaque Caisse Régionale.
- La caisse Régionale basculera sur NICE le week-end de la pentecôte (18-20 mai 2013)

1.4. Événements postérieurs à l'exercice 2012

Néant

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

<u>Règlements</u>	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi N°2011-894	30 décembre 2011 N° 2011-04	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés des exercices clos au 31 décembre 2012	04 décembre 2012 N° 2012-01	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif à l'application de l'article L. 233-24 du code de commerce, abandon du référentiel IFRS au profit du règlement CRC 99-02	04 décembre 2012 N° 2012-02	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 N° 2012-03	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	28 décembre 2012 N° 2012-04	1 ^{er} janvier 2014
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n°99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N° 2012-05	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif à l'annexe des comptes annuels des fonds et sociétés visés par le décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés	28 décembre 2012 N° 2012-06	31 décembre 2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés	28 décembre 2012 N° 2012-07	1 ^{er} janvier 2012
L'application de ces nouveaux règlements ne concerne pas la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine		

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Le règlement CRC 2009-03 prévoyant l'étalement des commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sur la durée de vie effective du crédit n'est appliqué que sur les crédits à la consommation.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine s'élève à 25 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 26 millions d'euros au 31 décembre 2011.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 175 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur l'habitat et pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits)
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude,

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Logiciels	linéaire 12 mois
<i>Sauf</i> * Système d'informations	linéaire 3 ans
* logiciels de base	linéaire 5 ans
Construction d'exploitation	linéaire 25 ans
<i>Sauf</i> * construction neuve	linéaire 33 ans 1/3
* apport-fusion	linéaire 20 ans
Installations techniques	linéaire 25 ans
Second Œuvre	linéaire 10 ans
Agencements	linéaire 10 ans
Matériel ordinaire	linéaire 5 ans
Matériel informatique	dégressif 5 ans
<i>Sauf</i> * micro ordinateurs	dégressif 3 ans
* occasion	durée économique
Matériel spécialisé :	linéaire 5 ans
<i>Sauf</i> * sécurité	dégressif 5 ans
Matériel de transport	linéaire 4 ans
<i>Sauf</i> * occasion	linéaire 2 ans
Matériel de bureau	linéaire 5 ans
Mobilier	linéaire 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine applique le règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Le FRBG s'élève à 123.245 milliers d'euros au 31/12/2012.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Opérations complexes :

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.10 Intégration de succursales à l'étranger

Néant

2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 30 juin 2010.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine applique, à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestations futures actualisées.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Néant

2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine.

2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	2 899				2 899		2 899	3 440
à terme	44 741	8 333	1 667		54 741	9	54 750	23 438
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés					0		0	0
Total	47 640	8 333	1 667	0	57 640	9	57 649	26 878
Dépréciations								0
VALEUR NETTE AU BILAN							57 649	26 878
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	59 282				59 282	13	59 295	8 724
Comptes et avances à terme	100 900	98 608	177 033	422 034	798 575	12 212	810 787	889 668
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés				24 400	24 400	8	24 408	24 418
Total	160 182	98 608	177 033	446 434	882 257	12 233	894 490	922 810
Dépréciations								0
VALEUR NETTE AU BILAN							894 490	922 810
TOTAL							952 139	949 688

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 24M€
Le compte courant de trésorerie créditeur en 2011 passe débiteur en 2012.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Paragraphe III. 1.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	18 916	92	25	0	19 033	0	19 033	29 158
Autres concours à la clientèle	713 999	1 310 307	4 854 220	6 235 327	13 113 853	60 379	13 174 232	13 060 178
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs	83 814				83 814	1 311	85 125	87 055
Dépréciations							-218 228	-221 106
VALEUR NETTE AU BILAN							13 060 162	12 955 285

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 23M€.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 5,6M€.

Parmi les créances sur la clientèle 3.222M€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2012 contre 1.766M€ au 31 décembre 2011

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
France (y compris DOM-TOM)	13 216 700	13 105 107
Autres pays de L'U.E.		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et Latine		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	13 216 700	13 105 107
Créances rattachées	61 690	71 284
Dépréciations	-218 228	-221 106
VALEUR NETTE AU BILAN	13 060 162	12 955 285

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

L'activité de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine est située uniquement en France

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 301 149	86 883	35 688	50 793	24 482
Agriculteurs	2 375 721	92 243	30 353	54 172	25 314
Autres professionnels	1 621 363	61 729	34 002	37 432	24 012
Clientèle financière	216 509	5 550	523	3 881	291
Entreprises	2 188 265	95 377	50 466	71 415	42 309
Collectivités publiques	1 469 031	19	0	19	0
Autres agents économiques	106 352	722	632	516	438
TOTAL	13 278 390	342 523	151 664	218 228	116 846

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 260 357	84 717	36 698	50 830	26 161
Agriculteurs	2 343 334	105 570	33 455	64 024	28 596
Autres professionnels	1 627 351	60 497	32 970	38 196	24 306
Clientèle financière	180 119	4 853	489	3 472	210
Entreprises	2 148 722	85 331	47 835	63 986	39 518
Collectivités publiques	1 506 369	56	0	55	0
Autres agents économiques	110 138	1 111	577	542	426
TOTAL	13 176 390	342 135	152 024	221 105	119 217

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012					31/12/2011
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				85 284	85 284	35 391
- dont surcote restant à amortir				444	444	390
- dont décote restant à amortir				161	161	0
Créances rattachées				1 344	1 344	837
Dépréciations				0	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	86 628	86 628	36 228
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :		45 944		403 407	449 351	442 252
Emis par organismes publics		764		4 000	4 764	770
Autres émetteurs		45 180		399 407	444 587	441 482
- dont surcote restant à amortir		30		5 222	5 252	4 390
- dont décote restant à amortir		186		2 475	2 661	3 607
Créances rattachées		1 230		10 949	12 179	12 714
Dépréciations		-148		0	-148	-1 896
VALEUR NETTE AU BILAN	0	47 026	0	414 356	461 382	453 070
Actions et autres titres à revenu variable		320 988	2 015		323 003	389 199
Créances rattachées					0	0
Dépréciations			-37		-37	-3 540
VALEUR NETTE AU BILAN	0	320 988	1 978	0	322 966	385 659
TOTAL	0	368 014	1 978	500 984	870 976	874 957
Valeurs estimatives	0	389 047	2 764	538 320	930 131	887 445

Commentaires :

Transferts de titres en cours d'exercice : Néant

Cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance : Cession des titres Crédit Immobilier de France pour 16 000K€ de nominal suite à la dégradation de la notation de plus de deux crans.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes nettes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 22M€ au 31/12/2012, contre 18,5M€ au 31/12/2011.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes nettes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 749 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 281 milliers d'euros au 31/12/2011.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 49,6M€ au 31/12/2012, contre 1,8M€ au 31/12/2011.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Administration et banques centrales (y compris Etats)	1 958	1 269
Etablissements de crédit	172 670	180 304
Clientèle financière	347 625	417 463
Collectivités locales	4 828	805
Entreprises, assurances et autres clientèles	257 267	238 888
Divers et non ventilés	0	0
Total en principal	784 348	838 729
VALEUR NETTE AU BILAN	784 348	838 729

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine ne détient pas de titres des états grecs, portugais, irlandais, italiens et espagnols.

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

Paragraphe III.1.2. de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	449 351	85 283	323 004	857 638
dont titres cotés	444 954	85 283	0	530 237
dont titres non cotés (1)	4 397	0	323 004	327 401
Créances rattachées	12 179	1 344	0	13 523
Dépréciations	145	0	40	185
VALEUR NETTE AU BILAN	461 385	86 627	322 964	870 976

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	442 252	35 391	389 199	866 842
dont titres cotés	437 855	35 391	389 199	862 445
dont titres non cotés (1)	4 397	0	0	4 397
Créances rattachées	12 714	837	0	13 551
Dépréciations	1 896	0	3 540	5 436
VALEUR NETTE AU BILAN	453 070	36 228	385 659	874 957

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 322.8M€ dont OPCVM français de capitalisation 320.3M€

OPCVM étrangers : néant

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 99,8M€. Leur valeur estimative au 31 décembre 2012 s'élève à 104,5M€.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2012:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	262 893	280 063
OPCVM obligataires	26 246	27 491
OPCVM actions	31 697	33 257
OPCVM autres	2	5
TOTAL	320 838	340 816

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	8 612	22 275	274 844	143 620	449 351	12 179	461 530	454 966
Dépréciations					145		145	1 896
VALEUR NETTE AU BILAN					449 206	12 179	461 385	453 070
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	0	0	0	85 284	85 284	1 344	86 628	36 228
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN					85 284	1 344	86 628	36 228

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2012.

(en milliers d'euros)											
INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine											
Partis dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées					2 657	2 657	0				
UNI-INVEST ANJOU-MAINE	EURO	2 590	3 319	100,00%	2 657	2 657			765	765	1 600
Autres titres de participations					725 339	713 599	44 612				
PROCIVIS CIPA-CIV	EURO	99	60 537	3,55%	3	3			22 979	939	
CTCAM	EURO	391	21 171	4,13%	187	187			48 621	2 461	59
SACAM AVENIR	EURO	113 464	-33	3,42%	3 880	3 880			16 500	-11	
SACAM DEVELOPPEMENT	EURO	725 471	-24	3,44%	25 109	25 109	11 717		48 843	-17 894	
SACAM PARTICIPATIONS	EURO	62 558	6 070	3,06%	2 220	2 220			282 168	1 570	
SNC CA TITRES	EURO	15 245	32 025	2,61%	886	886			NC	1 600	
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA SEINE	EURO	78 233	35 619	4,55%	3 563	3 563			NC	35 609	1 622
UNEXO	EURO	127 923	37 593	13,90%	21 484	21 484			NC	7 962	1 051
SAS LA BOETIE	EURO	2 480 628	14 894 037	3,43%	636 505	636 505	32 895		20 800 000	595 827	
SCICAM	EURO	14 563	17 213	3,36%	597	597			3 335	1 515	
SACAM INTERNATIONAL	EURO	631 828	-176	3,43%	30 905	19 165			14 152	-146 935	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine											
Partis dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées	EURO				381	381	1 439				
Autres titres de participations	EURO				12 259	10 549	769				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					740 636	727 186	46 820	0			

(1) Derniers chiffres connus

NC : non communiqué

NB : non inclus créances rattachées pour 196K€

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	3 038	6 303	3 038	5 539
Titres cotés			0	0
Avances consolidables	1 439	1 439	1 359	1 359
Créances rattachées				
Dépréciations				
VALEUR NETTE AU BILAN	4 477	7 742	4 397	6 898
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	733 788	921 688	725 534	1 006 682
Titres cotés			0	0
Avances consolidables	45 381	45 381	48 714	48 714
Créances rattachées	196	196	365	365
Dépréciations	-13 449		-10 565	
Sous-total titres de participation	765 916	967 265	764 048	1 055 761
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 809	3 840	3 806	3 836
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 809	3 840	3 806	3 836
VALEUR NETTE AU BILAN	769 725	971 105	767 854	1 059 597
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	774 202	978 847	772 251	1 066 495

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	738 105		732 378	
Titres cotés				
TOTAL	738 105		732 378	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Paragraphes III. 1.3 et III. 1.4 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2012
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	3 038				3 038
Avances consolidables	1 358	81			1 439
Créances rattachées	0	1 600	1 600		0
Dépréciations	0				0
VALEUR NETTE AU BILAN	4 396	1 681	1 600	0	4 477
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	725 534	39 158	30 905		733 787
Avances consolidables	48 714	751	4 082		45 383
Créances rattachées	365	5 207	5 376		196
Dépréciations	-10 565	-12 196	9 311		-13 450
Sous-total titres de participation	764 048	32 920	49 674	0	765 916
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	3 806	3			3 809
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 806	3	0	0	3 809
VALEUR NETTE AU BILAN	767 854	32 923	49 674	0	769 725
TOTAL	772 250	34 604	51 274	0	774 202

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2012
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	217 193	15 078	-6 071		226 200
Amortissements et dépréciations	-121 584	-11 987	347		-133 224
VALEUR NETTE AU BILAN	95 609	3 091	-5 724	0	92 976
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	11 992	8			12 000
Amortissements et dépréciations	-6 101	-9			-6 110
VALEUR NETTE AU BILAN	5 891	-1	0	0	5 890
TOTAL	101 500	3 090	-5 724	0	98 866

Commentaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

Augmentation des valeurs brutes des immobilisations corporelles suite au programme de rénovation des agences

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

[Paragraphes III.1.10 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC]

Néant

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	1 952	2 196
Comptes de stock et emplois divers	95	95
Débiteurs divers	221 729	205 182
Comptes de règlement	149	237
VALEUR NETTE AU BILAN	223 925	207 710
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	37 626	141 630
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	29	31
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Charges constatées d'avance	1 627	2 699
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	11 250	16 710
Autres produits à recevoir	68 169	73 235
Charges à répartir	0	0
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
Autres comptes de régularisation	21 050	17 204
VALEUR NETTE AU BILAN	139 751	251 509
TOTAL	363 676	459 219

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Sur opérations interbancaires et assimilées	0					0
Sur créances clientèle	221 106	96 438	-96 000	-3 315	-1	218 228
Sur opérations sur titres	5 437	65	-5 316		-1	185
Sur valeurs immobilisées	10 585	12 196	-9 311			13 470
Sur autres actifs	12					12
TOTAL	237 140	108 699	-110 627	-3 315	-2	231 895

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	3				3		3	385
· à terme					0		0	0
Valeurs données en pension					0		0	0
Titres donnés en pension livrée					0		0	0
VALEUR AU BILAN	3	0	0	0	3	0	3	385
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	14 090				14 090	71	14 161	199 546
Comptes et avances à terme	1 088 678	1 509 299	2 985 797	2 509 580	8 093 354	12 859	8 106 213	8 538 616
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 102 768	1 509 299	2 985 797	2 509 580	8 107 444	12 930	8 120 374	8 738 162
TOTAL	1 102 771	1 509 299	2 985 797	2 509 580	8 107 447	12 930	8 120 377	8 738 547

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [Cf. Cadre Juridique et Financier].

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 974 588				1 974 588	62	1 974 650	2 016 987
Comptes d'épargne à régime spécial :	41 171	0	0	0	41 171		41 171	37 578
· à vue	41 171				41 171		41 171	37 578
· à terme					0		0	0
Autres dettes envers la clientèle :	65 481	306 574	1 737 232	14 019	2 123 306	48 387	2 171 693	1 770 368
· à vue	45 462				45 462		45 462	754
· à terme	20 019	306 574	1 737 232	14 019	2 077 844	48 387	2 126 231	1 769 614
Valeurs données en pension livrée					0		0	0
VALEUR AU BILAN	2 081 240	306 574	1 737 232	14 019	4 139 065	48 449	4 187 514	3 824 933

12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

L'activité sur les comptes créditeurs de la clientèle est effectuée en France

12.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Particuliers	2 130 778	1 992 794
Agriculteurs	329 314	325 683
Autres professionnels	246 880	261 236
Clientèle financière	18 410	13 388
Entreprises	1 181 379	1 037 677
Collectivités publiques	116 950	66 578
Autres agents économiques	163 803	127 577
Total en principal	4 187 514	3 824 933
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	4 187 514	3 824 933

NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse		1 200	830		2 030	73	2 103	2 278
Titres du marché interbancaire					0		0	0
Titres de créances négociables	572 630	637 800	49 972	0	1 260 402	1984	1 262 386	1 017 471
Emprunts obligataires					0		0	0
Autres dettes représentées par un titre					0		0	0
VALEUR AU BILAN	572 630	639 000	50 802	0	1 262 432	2057	1 264 489	1 019 749

Conformément au paragraphe III. 1.6 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC, le solde non amorti correspondant à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre.

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		0
Dettes représentatives de titres empruntés		0
Instruments conditionnels vendus	2	4
Comptes de règlement et de négociation	35	508
Créditeurs divers	147 297	127 178
Versements restant à effectuer sur titres	7 316	2 765
VALEUR AU BILAN	154 650	130 455
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	33 471	123 467
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	3
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	0
Produits constatés d'avance	85 919	86 998
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	17 454	16 417
Autres charges à payer	74 359	71 437
Autres comptes de régularisation	10 150	4 499
VALEUR AU BILAN	221 353	302 821
TOTAL	376 003	433 276

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 15 PROVISIONS

Règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs

(en milliers d'euro)	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (5)	0	5 594		-4 988		606
Provisions pour autres engagements sociaux	1 070	277	-133			1 214
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	3 304	1 623		-1 552		3 375
Provisions pour litiges fiscaux	0					0
Provisions pour autres litiges	207	23				230
Provision pour risques pays	0					0
Provisions pour risques de crédit (1)	93 904	15 818		-11 734		97 988
Provisions pour restructurations	0					0
Provisions pour impôts (2)	1 784		-297			1 487
Provisions sur participations	0					0
Provisions pour risques opérationnels (3)	7 861	2 805		-4 899		5 767
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	14 431	2 795		-7 543	-2	9 681
Autres provisions (6)	16 691	4 475	-1 609	-5 166	1	14 392
VALEUR AU BILAN	139 252	33 410	-2 039	-35 882	-1	134 740

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations de perte attendue découlant des modèles Bâle II.

(2) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 16 ci-après

(5) Les engagements de retraite et assimilés sont externalisés auprès de PREDICA (cf note 17). Le reliquat de provision constaté au 31/12/2012 correspond à l'ajustement à la baisse du taux de référence utilisé pour l'évaluation des engagements en fin d'année

(6) dont 9871K€ d'étalement d'intérêts sur les DAT à taux progressif

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	223	72
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	963	1 865
Ancienneté de plus de 10 ans	1 171	555
Total plans d'épargne-logement	2 357	2 492
Total comptes épargne-logement	399	449
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	2 756	2 941

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	24	29
Comptes épargne-logement	145	156
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	169	185

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0,00	0,00
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	0,00	3,33
Ancienneté de plus de 10 ans	8,92	8,80
Total plans d'épargne-logement	8,92	12,13
Total comptes épargne-logement	0,76	2,31
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	9,68	14,44

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En millions d'euros</i>	01/01/2012	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	12,12		-3,21	8,91
Comptes épargne-logement :	2,31		-1,54	0,77
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	14,43	0,00	-4,75	9,68

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/N-1	24 100	22 721
	Coûts des services rendus sur la période	1 619	1 647
	Coût financier	1 163	910
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	272	
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-1 290	-1 635
	(Gains) / pertes actuariels	1270	457
	DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	27 134	24 100

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 619	1 647
	Coût financier	1 163	910
	Rendement attendu des actifs	-778	-774
	Amortissement du coût des services passés	29	27
	Gains / (pertes) actuariels net	1 946	-779
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
		CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	3 979

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	24 141	22 422
	Rendement attendu des actifs	778	774
	Gains / (pertes) actuariels	-675	1 236
	Cotisations payées par l'employeur	3 059	1 344
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	272	
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations payées par le fonds	-1 290	-1 635
		JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	26 285

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation de la provision	(Provisions) / actifs au 31/12/N-1	314	0
	Cotisations payées par l'employeur	3 059	1 345
	Variation de périmètre		
	Paievements directs de l'employeur		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-3 979	-1 031
		(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	-606

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Composition des actifs des régimes

Composition des actifs du régime	31/12/2012	31/12/2011
% d'actions	7,9%	9,60%
% d'obligations	86.2%	83,60%
% autres actifs	5.9%	6,80%

Rendement effectif des actifs des régimes

3.00% FOMUGEI
 3.00% Régime supplémentaires des cadres de direction
 3.00% IFC cadres de direction
 IFC salariés non communiqués

Hypothèses actuarielles utilisées

2.80% FOMUGEI
 2.85% Régime supplémentaires des cadres de direction
 2.85% IFC cadres de direction
 2.85% IFC salariés

NOTE 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Fonds pour risques bancaires généraux	123 245	108 475
Valeur au bilan	123 245	108 475

La Caisse régionale de l'Anjou et du Maine a procédé à une dotation de 14,77M€ sur l'exercice

NOTE 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2011 Total
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans					
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	0	0	0	0	0	18 018
Euro					0			0	18 018
Dollar					0			0	
...					0				
Autres					0				
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0	0	0	0	0
Euro					0			0	
Dollar					0			0	
...					0				
Autres					0				
C/C bloqués des Caisses Locales		30 000	30 000		60 000	6	60 006	60 007	60 007
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	0	
VALEUR AU BILAN	0	30 000	30 000	0	60 000	6	60 006	60 006	78 025

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 2710 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 4087 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Paragraphe III. 1.9 à III. 1.11 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres					Total des capitaux propres
	Capital (1) (2)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (3)	Résultat	
Solde au 31 Décembre 2010	211 211	721 670	306 052	390 573	107 651	1 737 157
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010					-15 061	-15 061
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		69 555	23 035			92 590
Affectation du résultat social 2010					-92 590	-92 590
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2011					110 048	110 048
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2011	211 211	791 225	329 087	390 573	110 048	1 832 144
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011					-15 419	-15 419
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		70 972	23 657			94 629
Affectation du résultat social 2011					-94 629	-94 629
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2012					112 287	112 287
Autres variations						0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	211 211	862 197	352 744	390 573	112 287	1 929 012

Commentaires :

- (1) Le capital souscrit est entièrement libéré
- (2) Pas d'émission de CCA pendant l'exercice
- (3) Dont 152,9M€ de primes d'émission et 237,7M€ de primes de fusion

NOTE 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	1 929 012	1 832 144
Fonds pour risques bancaires généraux	123 245	108 475
Dettes subordonnées et titres participatifs	60 006	78 025
Dépôts de garantie à caractère mutuel		0
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 112 263	2 018 644

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Annexe 1 paragraphe III.1.3 du règlement 2000.03 du CRC

Néant

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Règlement ANC 2010-04

Néant

NOTE 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Paragraphe III. 1.12 de l'annexe 1V du règlement 2000.03 du CRC

Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	16 081 569	16 075 745	16 044 055	16 043 709
Autres devises de l'Union Europ.	3 366	6 617	2 271	4 337
Franc Suisse			0	0
Dollar	19 554	22 157	18 076	16 356
Yen	44 219	44 219	53 382	53 382
Autres devises	49 209	49 179	56 616	56 616
Valeur brute	16 197 917	16 197 917	16 174 400	16 174 400
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation				
Dépréciations				
Total	16 197 917	16 197 917	16 174 400	16 174 400

NOTE 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

Article 7 du règlement n° 88.02 du 22 février 1988

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	43 859	43 830	45 869	45 839
Devises	21 705	21 705	23 493	23 493
Euros	22 154	22 125	22 376	22 346
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	43 859	43 830	45 869	45 839

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(Paragraphe III. 2.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	4 169 996	242 136	4 412 132	4 272 609
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	4 169 996	242 136	4 412 132	4 272 609
Swaps de taux d'intérêt	4 169 996	242 136	4 412 132	4 267 547
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	5 062
Opérations conditionnelles	26 195	930	27 125	31 581
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Opérations de gré à gré	26 195	930	27 125	31 581
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	26 195	465	26 660	30 260
Vendus		465	465	525
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	398
Vendus			0	398
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
TOTAL	4 196 191	243 066	4 439 257	4 304 190

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

Règlement 2000.03 du CRC, annexe 1 paragraphe III.2.2

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	721 170	2 352 801	1 338 161	721 170	2 352 801	1 338 161			
Caps, Floors, Collars		2 313	24 812		2 313	24 812			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur matières premières	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	721 170	2 355 114	1 362 973	721 170	2 355 114	1 362 973	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	87 082	608	0	87 082	608	0			
Sous total	87 082	608	0	87 082	608	0	0	0	0
TOTAL	808 252	2 355 722	1 362 973	808 252	2 355 722	1 362 973	0	0	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	852 847	1 740 554	1 674 146	852 847	1 740 554	1 674 146			
Caps, Floors, Collars	0	3 223	27 562		3 223	27 562			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur matières premières	3 002	2 060	0	3 002	2 060	0			
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	855 849	1 745 837	1 701 708	855 849	1 745 837	1 701 708	0	0	0
Swaps de devises	796	0	0	796	0	0			
Opérations de change à terme	90 676	1 032	0	90 676	1 032	0			
Sous total	91 472	1 032	0	91 472	1 032	0	0	0	0
TOTAL	947 321	1 746 869	1 701 708	947 321	1 746 869	1 701 708	0	0	0

26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

Règlement n° 2004-16 du 23 novembre 2004 du CRC

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-115 754	4 412 132	-72 412	4 267 547
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	150	27 125	433	30 786
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				5 062
Sous total	-115 604	4 439 257	-71 979	4 303 395
Swaps de devises				796
Opérations de change à terme		87 690		91 708
Sous total	0	87 690	0	92 504
TOTAL	-115 604	4 526 947	-71 979	4 395 899

26.3 Information sur les Swaps

Règlement 2000.03 du CRC, paragraphe III.2.2

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux Contrats assimilés (1)	20 000	100 582	4 069 414	222 136

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Néant

NOTE 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Règlement 2000.03 Annexe 1 Paragraphe III.2.2

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	-120 313	259 647	139 334	-75 220	327 217	251 997
Risques sur les autres contreparties	4 710	8 349	13 059	3 240	8 225	11 465
Total avant effet des accords de compensation	-115 603	267 996	152 393	-71 980	335 442	263 462
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	-115 603	267 997	152 394	-71 980	335 442	263 462
- dérivés actions et sur indices			0			0
Total avant effet des accords de compensation	-115 603	267 997	152 394	-71 980	335 442	263 462
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	-115 603	267 996	152 393	-71 980	335 442	263 462

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

**NOTE 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES
GARANTIES**

Paragraphe III.2.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 456 821	2 345 666
. Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)	0	550 000
. Engagements en faveur de la clientèle	1 456 821	1 795 666
Ouverture de crédits confirmés	959 095	1 214 683
- Ouverture de crédits documentaires	7 431	8 954
- Autres ouvertures de crédits confirmés	951 664	1 205 729
Autres engagements en faveur de la clientèle	497 726	580 983
Engagements de garantie	845 836	832 344
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	585 481	582 077
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	9 983	6 579
Autres garanties (2)	575 498	575 498
. Engagements d'ordre de la clientèle	260 355	250 267
Cautions immobilières	3 530	5 956
Autres garanties d'ordre de la clientèle (3)	256 825	244 311
Engagements sur titres	1 499	10 599
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		0
. Autres engagements à donner	1 499	10 599
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 175 152	1 092 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 175 152	1 092 152
. Engagements reçus de la clientèle		0
Engagements de garantie	3 620 682	3 578 600
. Engagements reçus d'établissements de crédit	186 424	173 367
. Engagements reçus de la clientèle	3 434 258	3 405 233
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	573 929	541 374
Autres garanties reçues	2 860 329	2 863 859
Engagements sur titres	1 499	10 599
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		10 599
. Autres engagements reçus	1 499	

(1) les accords de refinancement donnés à CASA (550 M€) sont arrivés à échéance au cours du 1er trimestre 2012.

(2) Engagement donné à Crédit agricole s.a. au titre de la garantie switch

(3) les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 47.648 milliers d'euros ont été reclassées en "Autres garanties d'ordre de la clientèle"

NOTE 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Paragraphe III.2.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Néant

NOTE 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Paragraphe III. 2.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Néant

NOTE 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Paragraphe III.2.6 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Les engagements pris en matière de crédit bail ne sont pas significatifs.

NOTE 32 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

32.1 Désendettement de fait

Paragraphe III.2.11 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Néant

32.2 Titrisation

Paragraphe III.2.3 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Néant

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	10 473	12 680
Sur opérations internes au Crédit Agricole	50 981	40 917
Sur opérations avec la clientèle	487 873	486 272
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	25 092	20 743
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Sur dettes représentées par un titre	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	153	0
Intérêts et produits assimilés	574 572	560 612
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 730	10 953
Sur opérations internes au Crédit Agricole	184 979	209 444
Sur opérations avec la clientèle	80 761	71 768
Charge nette sur opérations de macro-couverture	33 940	26 611
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	195	0
Sur dettes représentées par un titre	10 328	17 039
Autres intérêts et charges assimilées	82	497
Intérêts et charges assimilées	320 015	336 312
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	254 557	224 300

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2012 est de 671K€, il était de 700K€ au 31 décembre 2011

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 34 REVENUS DES TITRES

Paragraphe III. 3.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement	4 108	3 991
Livret développement durable		
Titres d'investissement	20 876	16 752
Opérations diverses sur titres	108	
Revenus des titres à revenus fixes	25 092	20 743
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme (1)	8 493	38 137
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	22	16
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	8 515	38 153
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	33 607	58 896

(1) Au 31/12/2012, la Caisse Régionale n'a pas reçu de dividende de la SAS La Boétie. Le dividende s'était élevé à 20 560K€ au 31/12/2011.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

Paragraphe III.3.3 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	300	112	188	374	108	266
Sur opérations internes au crédit agricole	35 527	23 434	12 093	36 778	20 709	16 069
Sur opérations avec la clientèle	50 654	93	50 561	47 156	630	46 526
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	174	0	174	149	0	149
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	91	0	91	339	0	339
Sur prestations de services financiers (1)	138 667	9 130	129 537	139 577	10 738	128 839
Provision pour risques sur commissions	381	416	-35	368	370	-2
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	225 794	33 185	192 609	224 741	32 555	192 186

(1) dont prestations d'assurance-vie : 27.385K€

NOTE 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

Paragraphe III.3.4 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Solde des opérations sur titres de transaction	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	3 680	-1 585
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	431	403
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	4 111	-1 182

NOTE 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

Paragraphe III.3.3 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-4	-3 433
Reprises de dépréciations	3 495	9
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	3 491	-3 424
Plus-values de cession réalisées	5 702	5 285
Moins-values de cession réalisées	-292	-50
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	5 410	5 235
Solde des opérations sur titres de placement	8 901	1 811
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	-57	-1 530
Reprises de dépréciations	899	1 006
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	842	-524
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées	-382	
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-382	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	460	-524
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT	9 361	1 287

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Paragraphe III.3.5 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Produits divers	1 161	1 645
Quote part des opérations faites en commun	308	7
Refacturation et transfert de charges		0
Reprises provisions	1 955	590
Autres produits d'exploitation bancaire	3 424	2 242
Charges diverses	2 575	2 023
Quote part des opérations faites en commun	1 978	1 554
Refacturation et transfert de charges		0
Dotations provisions	1 955	590
Autres charges d'exploitation bancaire	6 508	4 167
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-3 084	-1 925

NOTE 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Paragraphe III.3.6 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	77 773	76 191
Charges sociales :	39 795	37 169
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	11 563	9 292
Intéressement et participation	16 492	16 133
Impôts et taxes sur rémunérations	15 805	10 919
Total des charges de personnel	149 865	140 412
Refacturation et transferts de charges de personnel	-3 895	-2 875
Frais de personnel nets	145 970	137 537
Frais administratifs		
Impôts et taxes	11 956	10 535
Services extérieurs et autres frais administratifs	86 200	84 234
Total des charges administratives	98 156	94 769
Refacturation et transferts de charges administratives	-341	-184
Frais administratifs nets	97 815	94 585
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	243 785	232 122

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	430	411
Non cadres	1 545	1 531
TOTAL	1 975	1 942
<i>Dont : - France</i>	<i>1 975</i>	<i>1 942</i>
<i>- Étranger</i>		
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>	<i>35</i>	<i>4</i>

Paragraphe IV. 4 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2012 à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 405 milliers d'euros et à l'ensemble des membres des organes de direction est de 2.069K€.

Paragraphe IV. 4 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Le montant global des avances et crédits accordés pendant l'exercice 2012 à l'ensemble des membres des organes d'administration est de 989 K€ et à l'ensemble des membres des organes de direction est de 310 K€.

Paragraphe III. 2.8 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

(Engagement ne figurant pas au hors bilan et se rapportant ou non à des entreprises liées)

Néant

Paragraphe III. 2.9 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

(Engagements en matière de retraite qui ne figurent pas au bilan)

Néant

NOTE 40 COUT DU RISQUE

Paragraphe III.3.7 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et dépréciations	-111 366	-120 947
Dépréciations de créances douteuses	-92 560	-90 133
Autres provisions et dépréciations	-18 806	-30 814
Reprises de provisions et dépréciations	106 487	127 864
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	89 766	80 119
Autres reprises de provisions et dépréciations	16 721	47 745
Variation des provisions et dépréciations	-4 879	6 917
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (2)	-605	-355
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (3)	-19 006	-15 395
Décote sur prêts restructurés	-104	-63
Récupérations sur créances amorties	1 169	1 313
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	-23 425	-7 583

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 13.971 milliers d'euros
Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 5.020 milliers d'euros

(2) Dont 70 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(3) Dont 13.971 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

NOTE 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

Paragraphe III.3.8 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	12 196	5 682
Sur titres d'investissement		0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	12 196	5 682
Reprises de dépréciations	9 311	262
Sur titres d'investissement		0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	9 311	262
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-2 885	-5 420
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 885	-5 420
Plus-values de cessions réalisées	0	2
Sur titres d'investissement		0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	2
Moins-values de cessions réalisées	470	214
Sur titres d'investissement	470	1
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	213
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	0
Solde des plus et moins-values de cessions	-470	-212
Sur titres d'investissement	-470	-1
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	-211
Solde en perte ou en bénéfice	-3 355	-5 632
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	588	40
Moins-values de cessions	7	12
Solde en perte ou en bénéfice	581	28
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-2 774	-5 604

NOTE 42 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Néant

NOTE 43 IMPOT SUR LES BENEFICES

Paragraphe III. 3.9 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

L'impôt sur les bénéfices est de 57,0M€ soit :

- 56,4 M€ au titre du taux de droit commun
- -0,1 M€ au titre des réductions d'impôt
- 1,8 M€ au titre de la contribution de 3.3%
- 2,8 M€ au titre de la contribution de 5%
- -1,7 M€ au titre de l'étalement du crédit d'impôts des prêts à taux zéro
- -1,5 M€ d'économie IS sur intégration fiscale
- -0.4 M€ de régularisation d'IS 2011
- -0,3 M€ de reprise de provision pour impôts différés

L'exercice 2012 n'a pas enregistré de provision pour risque fiscal.

RAPPORT FINANCIER 2012 – ANJOU-MAINE

Intégration fiscale :

Paragraphe IV.5 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine fait partie depuis le 01/01/2010 avec ses deux filiales, l'EURL Finances Val de Loire et la SAS UNI-INVEST, du périmètre d'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole SA.

A ce titre, l'économie d'IS générée pour l'exercice 2012 est de 1.510K€.

NOTE 44 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Paragraphe III.3.11 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

44.1 Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

Au 31 décembre 2012, l'activité commerciale formant le PNB : collecte, crédits, prestations de service, assurance vie et prévoyance, est effectuée dans le secteur d'activité de la banque de proximité. Les autres activités ne sont pas significatives.

44.2 Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

La France métropolitaine est la seule zone géographique où est formé le PNB.

44.3 Formation du résultat courant par secteur d'activité

Le résultat courant est formé principalement par la banque de proximité. Les autres activités ne sont pas significatives.

44.4 Résultat courant par zone géographique

Le résultat courant est établi par des opérations faites en France.

NOTE 45 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

Paragraphe IV.1 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Non applicable.

NOTE 46 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Paragraphe IV.6 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC

Pas d'évènement postérieur à la clôture de l'exercice.

NOTE 47 AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2012 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine du 27 mars 2013.

Proposition d'affectation du résultat 2012	
Résultat net	112 286 670,23 €
Apurement du report à nouveau	0,00 €
rémunération des parts sociales	4 055 471,78 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	10 410 059,25 €
Affectation à la réserve légale	73 365 855,00 €
Affectation à la réserve facultative	24 455 284,20 €

NOTE 48 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 49 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ernst & Young	%	Mazars	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	81	100%	81	100%
Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	81	100%	81	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	81	100%	81	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

Le rapport de gestion est à disposition du public au siège de la Caisse Régionale 40, rue Prémartine Le Mans.

RAPPORT GENERALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine

Exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 28 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit



Max Dongar Gilles Dunand-Roux



Luc Valverde